

RECUEIL
DE
CRITIQU



BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ.

CE LIVRE

Provient de la Bibliothèque

de

JOSEPH-VICTOR LE CLERC

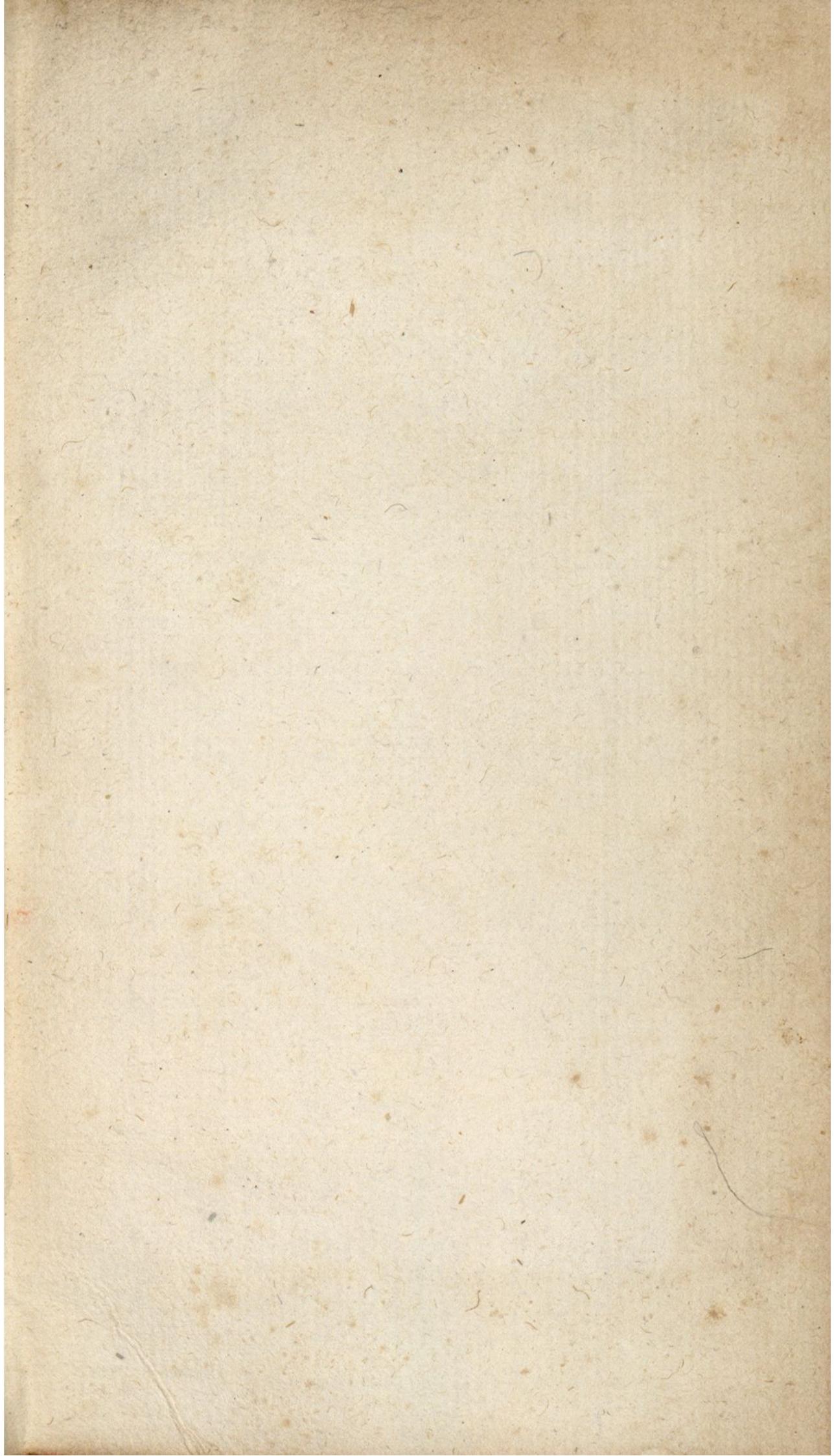
Membre de l'Institut

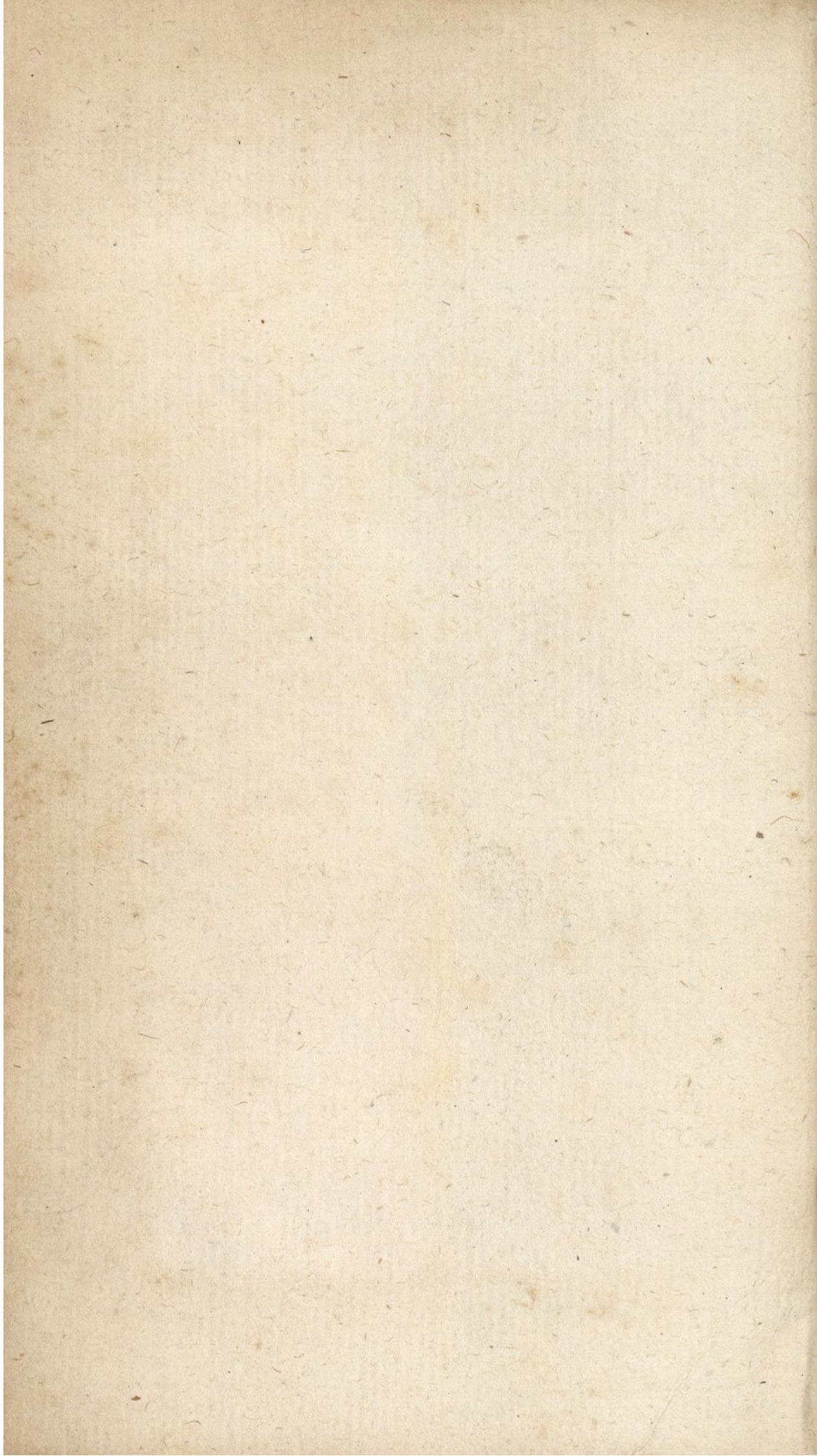
Doyen de la Faculté des lettres de Paris

de 1832 à 1865.

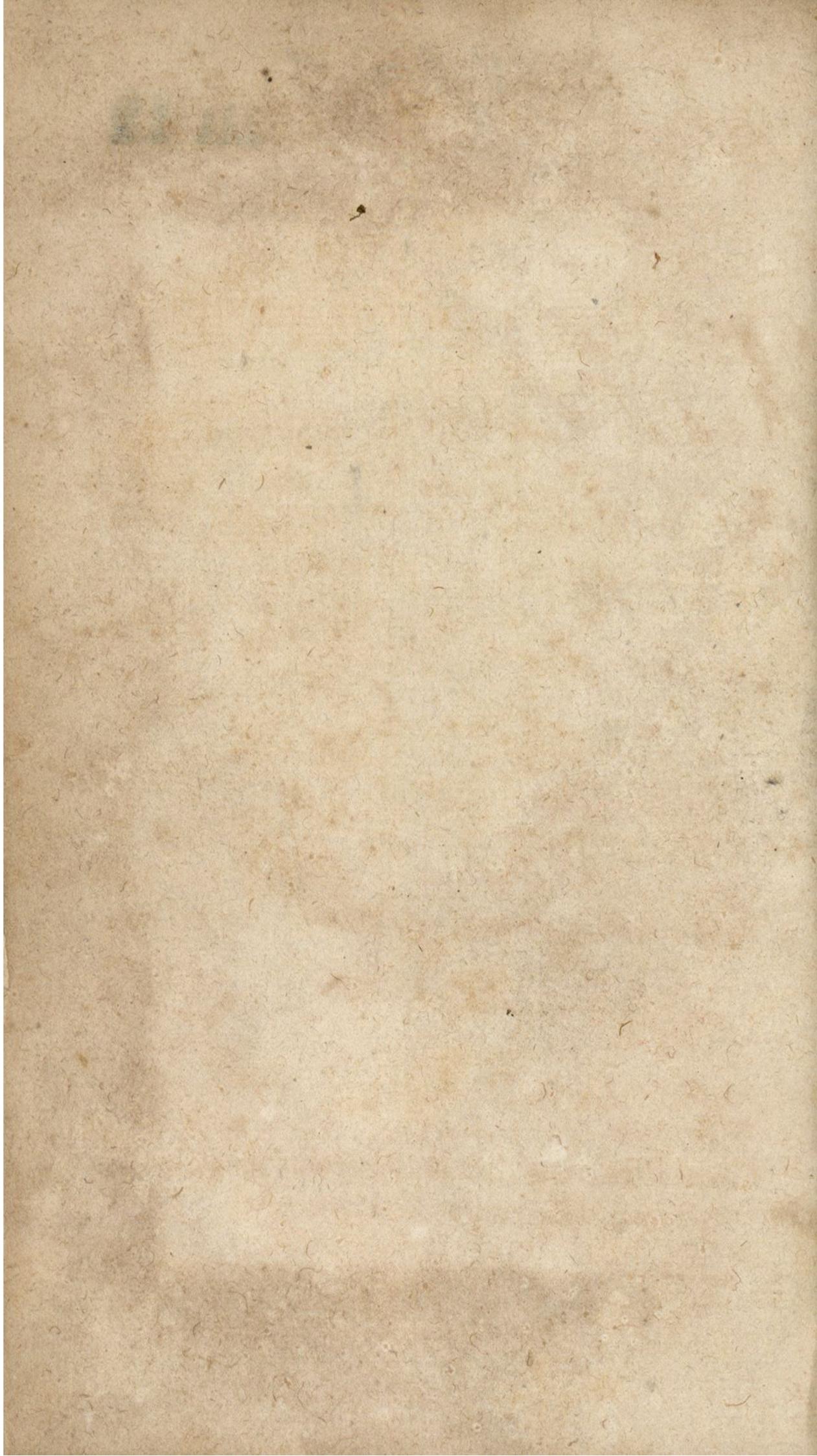


Part. d' Olivot. 44.





H. T. m. 85.
in 12



RÉPONSE
A M. L'ABBÉ
D'OLIVET,
De l'Académie Françoise,
SUR SON APOLOGIE.

*Dans laquelle on a attaqué deux Extraits
des Mémoires de Trevoux.*

Cette Réponse ne regarde que le pre-
mier Extrait dans l'Apologie.



A PARIS,
Chez Pissot, Quay de Conti, à la des-
cente du Pont-neuf, au coin de la ruë
de Nevers, à la Croix d'Or.

M. DCC. XXVI,

Avec Approbation & Permission.



RÉPONSE
A
M. L'ABBÉ D'OLIVET,
de l'Academie Françoise,
Sur son Apologie.

Dans laquelle on a attaqué deux
Extraits des Memoires de Trevoux.

*Cette Réponse ne regarde que le premier
Extrait attaqué dans l'Apologie.*

VOUS voulez bien, Monsieur, que ce soit à vous directement, que j'adresse la réponse que je ne puis me dispenser de faire à votre Apologiste. Il scavoit à qui il parloit, comme il le dit lui-même, en adressant la parole à l'Auteur de l'Extrait de votre Ouvrage. Je n'aurois pas le même

Apologie
page 11.

4 *Réponse sur l'Apologie*
avantage en m'adressant à lui ; car je
ne scaurois à qui j'aurois affaire. Mais
en m'adressant à vous , Monsieur , je
scaurai du moins à qui j'ai l'honneur
de parler ; & je me propose de le faire
avec tous les ménagemens & les égards
que semble exiger de moi, par rapport
à vous, le souvenir d'une ancienne ami-
tié , & dont j'aurois peut-être quel-
que sujet de m'écartier par rapport à
votre Apologiste.

Je vous avouerai , Monsieur , que
m'étant chargé avec plaisir de faire
l'Extrait de votre ouvrage , je fus vé-
ritablement mortifié de trouver dans
votre Preface une chose à laquelle je
ne croïois pas devoir naturellement
m'attendre. C'est que de tous les Com-
mentateurs , dont vous y parliez , &
dans le nombre desquels se rencon-
troient malheureusement deux Jesui-
tes , il n'y eût que ces deux Jesuites qui
fussent maltraiiez. Des éloges , de la
politesse , ou du moins de l'indulgence
pour les autres , & rien que des mar-
ques d'un mépris dédaigneux & ou-
trageant pour ceux-ci. De ces deux Je-
suites , selon vous , l'un est plagiaire
dans ce qu'il a de bon , & puéril dans

ce qui est de lui ; pour l'autre , c'est lui faire grace que de l'oublier.

Il y a bien loin , Monsieur , permettez-moi de le dire , de ces termes méprisans , à cette *estime immodérée* à laquelle votre Apologiste veut faire entendre que je vous croïois obligé à de l'Apologique de ces deux Jesuites. Non ,
Page 8.
Monseigneur , ce n'étoit point des éloges que j'aurois souhaités pour eux , mais des termes seulement moins durs & moins humiliains. Je ne me serois pas plaint que vous n'eussiez point fait leur panegyrique ; mais je n'ai pû me taire sur le mépris dont vous les flétrissiez tous deux , & principalement le Pere Lescalopier ; car pour l'autre je ne croïois pas que son ouvrage existât , & j'étois , comme vous le verrez dans la suite , bien fondé à ne le pas croire. Je n'ai point eu l'extravagance de présumer que parce qu'ils étoient Jesuites , ils fussent irrépréhensibles , & *hors de toute atteinte* : Je ne me suis pas plaint même qu'on n'eût pas fait grace totalement au Pere Lescalopier , mais seulement qu'on lui eût fait justice avec un peu trop de rigueur ; & tout ce que je me suis pro-

Extrait
année
1721. p.
2029.

Ibid. p.
2028.

6 *Réponse sur l'Apologie*
posé pour ce qui le touche dans mon
Extrait, c'a été de faire voir qu'il me-
ritoit un peu plus de ménagement qu'on
n'en avoit eu à son égard dans la Pre-
face de la Traduction. Pouvois-je, Mon-
sieur, en défendant un homme que
vous traitiez avec un grand mépris,
ou me prescrire des bornes plus mo-
destes par rapport à lui, ou m'expri-
mer en termes plus mesurés par rap-
port à vous.

Ibid. p
2019.

J'aurois voulu, Monsieur, qu'il
m'eût été permis de dissimuler & de
fermer les yeux en votre faveur, sur
l'outrage public que vous faisiez au
Pere Lescalopier; & vous avez pû
vous appercevoir aux préliminaires
de circonspections, de ménagemens
& d'égards, dont j'ai usé, avant que
d'entamer cet article, combien la con-
sideration seule de votre personne me
faisoit trouver de répugnance à y en-
trer; mais pouvois-je honnêtement me
taire dans une occasion, où mon silen-
ce, comme je le dis dans l'Extrait mê-
me, ne pouvoit manquer d'être pris
pour un aveu & une approbation tacite
de ce qu'on disoit contre le P. Lesca-
lopier. Je me doutois bien, Monsieur,

Ibid.

qu'il m'en coûteroit quelque chose au-
près de vous en justifiant un de mes
Confreres que vous aviez maltraité ;
mais je ne crus pas qu'il me convînt
de sacrifier les droits de la justice &
de la vérité à quelque intérêt que ce
fût ; & votre Apologiste a eu lieu de
se convaincre au moins par ce trait ,
qu'il me connoissoit mal , lorsqu'il a
crû que je n'étois pas de ceux qui di-
sent *amicus Plato , magis amica veri-
tas.* Je suis de ce nombre , Monsieur ,
& quoiqu'il m'en ait coûté en cette
occasion pour en être , je ne crois pas
qu'il m'arrive jamais de m'en repentir.

Engagé par des raisons si justes & si
pressantes à défendre le Pere Lescalopier , je me trouvai chargé d'un dou-
ble devoir dans l'Extrait que j'avois à
faire de votre Livre : l'un , de rendre
compte au Public de votre ouvrage ;
& l'autre , de justifier devant lui l'ou-
vrage du Pere Lescalopier. Et comme
je ne crus pas que l'intérêt que je de-
vois prendre à la réputation de ce der-
nier , dût m'empêcher de rendre justi-
ce au mérite de vos travaux ; je ne
crus pas aussi que ma complaisance
pour vous dût aller , jusqu'à oublier

Apologie
page 8. 2

8 *Réponse sur l'Apologie*

ce que je devois à la memoire de cet habile & laborieux Commentateur. Ainsi pour ne point confondre deux devoirs qu'il me paroissoit qu'on pouvoit légitimement séparer, je pris la résolution de partager mon Extrait en deux parties, dont la premiere fût uniquement pour vous, & la seconde uniquement pour lui.

Vous n'avez pas eu lieu de vous plaindre de moi, Monsieur, par rapport à cette premiere partie; votre Apologiste convient lui-même des *grandes louanges* que j'y ai données à votre ouvrage; il se plaint seulement Apologie que parmi ces *grandes louanges* de la page 5. Traduction, il y a eu quelques traits lâchez contre le Traducteur. Heureusement pour moi, il en produit quelques-uns, & me met par-là en état de justifier combien il est mal fondé dans ses plaintes, & de vous faire voir qu'on ne pouvoit gueres parler plus honorablement que je l'ai fait, de votre Livre dans la premiere partie de mon Extrait; & que hors le rapport essentiel, que ce que je disois en faveur du P. Lescalopier dans la seconde partie, avoit nécessairement à ce que vous

aviez dit de désobligeant pour lui dans votre Preface , il ne s'y trouvoit pas une syllabe qui pût porter sur vous.

I.

Et pour commencer , Monsieur , par la premiere querelle que me fait à votre sujet ce zélé Apologiste ; que peut-on penser , j'interpelle ici votre équité , de l'aveuglement d'un homme , pour ne rien dire de plus fort , qui d'une objection que je me fais en votre faveur , & à laquelle je réponds non-seulement à votre décharge , mais même en partie par vos propres termes , ne produit que l'objection , & supprime totalement la réponse ?

L'objection dont il s'agit m'avoit été faite réellement par des gens de bien , & peut-être l'aurois-je négligée , ne croiant pas qu'elle meritât autrement attention , si je n'eusse entrevu qu'elle me fournissoit un moïen tout naturel d'amener & de mettre dans tout son jour une pensée de votre Preface qui m'avoit paru très-solide , & tout-à-fait propre à lever tout scrupule en cette matière. Vous en jugerez vous-même , Monsieur , & par l'objection

10 *Réponse sur l'Apologie*
& par la réponse que j'y ai jointe, &
que votre Apologiste lira au moins ici,
puisqu'il ne lui a pas plu de la lire dans
mon Extrait. Voici d'abord l'objection
que je me fais.

Extrait
de l'année
1721. pag.
2019.

*Quelque beau que soit cet ouvrage (de
Natura Deorum,) il y a des gens qui
doutent s'il étoit à propos de le mettre in-
differemment entre les mains de tout le
monde en le traduisant. Ce qui donne lieu
d'en douter, c'est que de la maniere dont
cet ouvrage est traité, il semble mener à
l'Athéïsme, ou du moins à un esprit d'in-
difference & d'incertitude en matière de
Religion....*

Votre Apologiste s'arrête ici, Monsieur, en coupant la phrase; & ça
a été apparemment dans la crainte de
rencontrer la réponse à la suite de
l'objection, où il l'auroit trouvée, s'il
avoit été jusqu'au bout; car ce qui suit
est encore plus fort, si l'on s'en tient
à l'objection, & j'ai d'autant moins
fait difficulté de la mettre dans toute
sa force, que j'avois la réponse toute
prête. Voici donc la suite de l'objec-
tion que vous me permettrez de rap-
porter ici en entier.

Ibid.

*.... qui ne vaut gueres mieux que l'ir-
réligion même. Car Ciceron ayant réduit*

toutes les opinions des anciens Philosophes , à celles des Epicuriens & des Stoïciens , comme les plus raisonnables & les plus specieuses , & ayant ensuite refuté avec autant de solidité que d'éloquence , les idées de ces deux sectes , sans les remplacer par d'autres plus saines & mieux fondées , il abandonne son Lecteur à un doute & à une incertitude qui est toujours dangereuse en matière de Religion.

Telle est l'objection , Monsieur , & peut-être que si j'en étois resté là , votre Apologiste auroit eu une sorte de prétexte , au moins , coloré de se récrier , & de pousser , tout aussi loin qu'il eût voulu , cette belle figure de Rhéthorique , dans laquelle il s'est si fort compleu , qu'il l'a continuée à quatre reprises durant deux pages entières. Il est véritablement pathétique dans cet endroit ; mais c'étoit de la bonne foi qu'il falloit ici , & non pas une tirade de figures. Car bien loin d'approuver l'objection & d'y souscrire , je la réfute au contraire assez solidement , & j'y réponds en deux manières : 1. Par un principe général qui s'étend à tous les ouvrages des Payens où

Apologie
p. 5. 6. 7.

Avj

12. *Réponse sur l'Apologie*
il s'agit de la Religion, & dont on
nous donne la Traduction. 2. D'une
maniere plus précise par rapport à
vous, & qui va à justifier en particu-
lier & votre ouvrage, & les vœs que
vous avez euës en l'entretenant. Je
commence par la réponse générale qui
suit immédiatement le dernier mot de
l'objection.

Extrait
de 1721.
p. 2020.

*Il est difficile de lire des Auteurs
Payens, soit dans les Originaux, soit
dans les Traductions, sans y rencontrer
de semblables écueëils. C'est au Lecteur
judicieux à prendre ce qu'on lui donne,
de la même main qu'on le lui donne, à
se souvenir qu'en fait de Religion on ne
peut trouver que des erreurs & des absur-
dités dans des Philosophes enveloppés
des ténèbres du paganisme, & à appren-
dre de-là, que la raison destituée des lu-
mieres de la foi, n'est propre qu'à nous
égarer.*

*Aussi est-ce dans cette vœ, c'est la
réponse particulière où j'emploïois jus-
qu'à vos propres termes, pour réfuter
l'objection. Aussi est-ce dans cette vœ
que M. l'Abbé d'Olivet nous donne au-
jourd'hui la Traduction du Traité de la
Nature des Dieux. Il s'en déclare assez*

dans sa Preface , en présentant au Public cet ouvrage , comme (de tous les anciens monumens le plus curieux pour de sages Critiques qui se plaisent à étudier l'histoire des opinions humaines , dans la vûe d'éviter les pieges ou l'ignorance & l'orgueil sont capables d'entrainer la raison.)

Ces dernières paroles que j'ai enfermées dans une parenthèse , sont en italique dans les Memoires de Trevoux : comment ce caractère particulier qu'on n'emploie que pour les citations , n'a-t'il point réveillé l'attention de votre Apologiste ? & s'il n'a pas daigné lire ce que je répondois à l'objection , comment la réponse précise & solide que vous y faisiez vous-même , a-t'elle pu lui échaper ?

Mais , quoiqu'il en soit , voila l'objection , & voila la réponse qui y tient immédiatement ; la voila telle qu'elle est imprimée dans les Memoire de Trevoux depuis près de cinq ans. Votre Apologiste l'a-t'il lûe , cette réponse , ou ne l'a-t'il point lûe ? s'il l'a lûe , comme il me semble qu'on est en droit de le supposer ; où est la bonne foi de la supprimer ? s'il ne l'a pas lûe , com-

ment ose-t'il me faire mon procès sur un fait dont il n'a pas pris seulement la peine de s'instruire ?

Dira-t'il que la réponse que je fais à l'objection est insuffisante ? Encore devoit il me sçavoir gré de l'effort que j'avois fait pour vous disculper. Mais en tout cas, c'étoit sur cette réponse qu'il devoit m'attaquer, & non pas la supprimer, pour me reprocher comme mon sentiment particulier une objection que je réfute. Que ma réponse, qui a paru solide à tous ceux qui l'ont lue, & qui est la même que la vôtre pour le fonds, paroisse bonne ou insuffisante à votre Apologiste ; c'est une question à part. Qu'il l'attaque, s'il l'ose, je n'attendrai pas cinq ans à lui répondre ; mais il est toujours constant, que loin de l'attaquer, il a supposé que je n'en avois point fait, & que je vous blâmois dans une objection que je n'avois mise en avant que pour vous justifier.

Cependant, Monsieur, c'est à la faveur d'une supercherie si étrange, qu'il met en œuvre cette figure éloquente & pathétique qu'il promène comme en triomphe, & avec tant de

complaisance le long de deux pages, en répétant toujours, *mais ce dangereux ouvrage*, d'où vient que deux Je-
suites ont travaillé à l'éclaircir par Apologie
P. 5. 6. 7.
d'amples Commentaires? ... *Mais ce dangereux ouvrage*, d'où vient que le Pere Lescalopier lui-même l'a voulu mettre en François? ... *Mais ce dangereux ouvrage*, d'où vient qu'il y a ordre de l'enseigner dans vos Collèges? ... *Mais ce dangereux ouvrage*, d'où vient que les Journalistes de Trevoux ont, s'il faut ainsi dire, sonné le tocsin pour lui trouver des Traducteurs? d'où vient tout cela, Monsieur? C'est que tous ces Auteurs ne s'en sont pas tenus à l'objection, comme a fait votre Apologiste, & qu'ils ont vû en même tems & pesé la réponse, ce qu'il devoit faire, & ce qu'il n'a pas fait.

Il ne faut pas pourtant qu'il s'imagine que si le Livre éteit de nature à ne pouvoir être que dangereux, le mal fût égal, comme il le suppose, à le Commenter en Latin ou en François. Il pense avoir bien rencontré en disant sur cela: *Est il donc permis de contribuer à damner ceux qui s'avaient du Latin?* Non, Monsieur, il n'est permis

16 *Réponse sur l'Apologie*
d'exposer personne à la damnation en
quelque langue que ce soit. Mais il
devroit sçavoir qu'il y a des Livres
qu'on permet de publier en Latin,
quoiqu'il ne soit pas permis de les pu-
blier en Français, ou autre langue
commune; la raiſon de cette différen-
ce est que ces sortes de Livres tout
dangereux qu'ils sont pour des gens
fans lettres, ne le sont pas pour des
gens instruits, & qu'on préſume avec
quelque fondement, que ceux qui
ont assez d'habileté pour les entendre
dans une langue savante, ont en mêm-
me tems assez d'acquit & de lumiere
pour reconnoître & éviter les écuëils
qui s'y rencontrent. Voilà, Monsieur,
puisque votre Apologiste ne le sçait
pas, comment il arrive quelquefois,
qu'avec le même Livre on damne les
gens en Français, tandis qu'on ne les
damne pas en Latin.

Un même Livre n'est donc pas tou-
jours également dangereux en toute
langue; comme il ne l'est pas toujours
également dans toutes ses parties. Je
dis cela, au sujet de l'ouvrage de Ci-
ceron sur la Nature des Dieux, & je
m'arrête, en passant, à cette réfle-

xion, parce qu'elle me donne lieu de répondre à une chicanne que nous a fait assez hors de propos votre zélé Apologiste. C'est au sujet d'un endroit de nos Memoires où l'on semble réduire à deux Livres l'ouvrage de Ciceron dont il s'agit. Votre Apologiste ne manque pas de s'en prévaloir, & de citer la page exactement ; & l'on sent qu'il se fçait quelque gré d'une si rare découverte : comme si un Jesuite qui pendant sa Regence a plus feüillé cet ouvrage, que tout autre de Ciceron, pouvoit avoir oublié qu'il est partagé en trois Livres. Hé, Monsieur, nos Ecoliers mêmes ne l'ignorrent gueres. Pourquoi donc, dira votre Apologiste, n'en désigner que deux ? Il en auroit trouvé, s'il avoit voulu, la raison dans le P. Lesclopier. Elle est dans une Preface que ce sage Commentateur a mise à la tête de son Commentaire sur le III. Livre *de Naturâ Deorum*. Il y dit que les blasphemies impies dont ce troisième Livre est plein, ayant donné lieu à en interdire la lecture dans nos Classes, il avoit long-tems douté s'il devoit le comprendre dans son Commentaire ;

qu'il s'étoit pourtant rendu à l'avis de personnes très-sages, dont l'autorité l'avoit emporté sur ses scrupules; mais que du moins il s'étoit proposé de s'y prendre de maniere dans ce troisième Livre, que son Commentaire pût servir d'antidote contre le poison qui y est répandu.

Ainsi, Monsieur, quand on n'a parlé que de deux Livres *de Naturâ Deorum*, dans le Journal où on en demandoit la Traduction, c'est qu'on vouloit se borner à celle des deux premiers, selon l'usage de nos Collèges & les Reglemens par rapport à nos Classes, où l'on ne met entre les mains des Ecoliers, que les deux premiers Livres à l'exclusion du troisième. Il est vrai que pour parler exactement, on auroit dû dire, *les deux premiers Livres*, & non pas simplement *les deux Livres*, & il y a toute apparence qu'on l'avoit mis de la sorte, & que ce mot a échappé au Copiste ou à l'Imprimeur: une faute de cette nature, est plus de leur portée que de la nôtre.

Votre Apologiste dit sur cela dans *Apologie* une note marginale qu'il croit être *page 7.* fort maligne: *On voudroit ne trouver*

de faute que celle-là dans les Fournaux de Trevoux. Nous le voudrions bien aussi, Monsieur, chacun fait du mieux qu'il peut, comme je le disois il y a cinq ans, en parlant des Auteurs en general dans l'Extrait de votre ouvrage; & en faisant du mieux qu'on peut. on ne fait pas toujours bien; mais nous serions trop glorieux, si dans un ouvrage de près de 300. volumes, on ne trouvoit rien de plus fâcheux à nous reprocher.

Du moins ne nous reprochera-t'on point que nous aïons produit une objection d'un Auteur, & supprimé sa réponse pour lui faire dire le contraire de ce qu'il dit, & encore moins que nous aïons rapproché & joint ensemble deux phrases éloignées de huit pages l'une de l'autre, pour faire dire à un Auteur ce qu'il ne dit pas. Ce sont deux supercheries que je ne crois pas qui nous soient jamais échapées dans un travail de plus de 40000 pages; & que votte Apologiste s'est permis dans un écrit de 18. Je viens de vérifier la premiere: voici la preuve de la seconde.

I.I.

Cette seconde supercherie ne diffère de la précédente, qu'en ce que dans celle-là on supprimoit ce que j'avois dit, au lieu que dans celle-ci, on coud ensemble deux morceaux éloignez de huit pages l'un de l'autre, pour me faire dire ce que je n'y dis pas. Voici l'endroit tel que le produit votre Apologiste ; Article VI. page 15.

Extrait de 1721. p. 2040. — *Le morceau que nous a donné M. l'Abbé d'Olivet sur la Théologie des Philosophes Grecs, est très-curieux, & écrit avec autant de discernement que de clarté & de politesse ; mais on doit cette justice au P. Lescalopier de dire, que quand on ne feroit que coudre ensemble tout ce que ce Pere a dit des sentimens de ces Anciens sur la Divinité, on en feroit un volume fort considérable. (Et un peu plus haut, dit l'Apologiste.) On fçait assez qu'il n'y a gueres d'Auteurs qu'on traite plus mal, que ceux qu'on a le plus pillez.*

Ibid. p. 2042.

N'est-il pas vrai, Monsieur, qu'il n'y a personne qui en lisant cet, un peu plus haut, que j'ai enfermé dans une

parenthèse, ne s'Imagine que la phrase qui suit étoit seulement à quelques lignes de-là, & avoit quelque sorte de rapport à l'endroit auquel on le joint? Or j'en appelle à vous-même, & je vous demande s'il n'est pas constant, qu'entre ces deux morceaux qu'on joint ensemble, comme faisant un tout, il y a huit grandes pages qui les séparent: Le premier est vers la fin de la page 2040. & le second, au milieu de la page 2032. c'est-à-dire qu'il précéde l'autre de plus de huit pages. Avec ce rare secret de détacher une pensée d'une page, & de la transporter à plus de huit pages de-là; il n'y a point de Livre si saint où l'on ne fût trouver des blasphèmes. Or, je vous prie, Monsieur, où est la bonne foi de coudre ainsi ensemble deux morceaux; non seulement qui sont aussi éloignez l'un de l'autre que ces deux-ci, mais qui n'ont même nul rapport?

Car à quel propos est-ce que je dis qu'il n'y a gueres d'Auteurs qu'on traite plus mal, que ceux qu'on a le plus pillez? C'est au sujet du P. Lefcalopier. Vous l'aviez taxé, Monsieur, de n'avoir rien de bon, que ce qu'il

avoit pris de ceux qui l'avoient précédé ; sur quoi je tire de son *procedé* honnête & poli à leur égard , une es-
pece de préjugé en sa faveur *contre* le
plagiarisme dont vous semblez l'accu-
ser ; & voici mes propres termes page
2032. *Oserai-je le dire ? la maniere* plei-
ne de réserve dont il parle d'eux , *est une*
sorte de préjugé bien favorable pour lui ,
& bien propre à le mettre à couvert du
plagiarisme dont on l'accuse ; *car* , ajou-
tai-je , *on sçait assez qu'il n'y a* gueres
d'Auteurs qu'on traite plus mal , *que*
ceux qu'on a le plus pillez.

Est-il question de vous , Monsieur ,
en cet endroit ? N'est-ce pas du Pere
Lescalopier uniquement qu'il s'y agit ?
Quoi , Monsieur , il vous sera permis
de le traiter de plagiaire dans une Pré-
face , & cela sans en alléguer nulle
preuve ? & il ne me le sera pas d'alléguer
au moins un préjugé en sa faveur pour
essaier de le justifier ? Je l'ai fait , Mon-
sieur , & j'ai dû le faire ; mais ce que
n'a pas dû faire votre Apologiste , c'est
de détacher ce préjugé de l'endroit où
je l'avois placé , pour le transporter
huit pages plus bas , où il n'est plus
question de ce j'avois dit huit pages
plus haut.

De quoi s'agissoit-il en effet dans l'endroit où il a plu à votre Apologiste de transporter ce préjugé ? Il s'y agissoit de prouver par le détail que j'y fais de toutes les recherches d'érudition ausquelles il a fallu que le P. Lescalopier se livrât, pour rendre son ouvrage tel qu'il est, que son Commentaire n'étoit point un ouvrage méprisable. C'est la conclusion que je tire à la fin de ce détail; & pour ôter tout lieu de soupçonner que j'en voulusse rien inferer à votre préjudice, je ne rends justice à ses recherches & à son travail sur la Théologie des Anciens Philosophes, qu'après avoir donné de justes éloges au votre. C'est une attention, c'est une politesse de ma part; mais de quelque maniere qu'on le prenne, qu'est-ce après tout que ces deux endroits qu'on joint ensemble, moïennant un, & un peu plus haut, peuvent avoir de commun; & de quel droit votre Apologiste vient-il cloûter au bout d'un éloge que je vous donne en même tems à vous & au P. Lescalopier deux lignes qui n'avoient rapport qu'à ce dernier dans l'endroit où je les avois mises, & où il ne s'agissoit nullement de vous ?

Apologie
page 15.

page 12.

Vous étiez trop poli, mon Pere, me dit-il à moi, que trois pages auparavant il avoit taxé d'être savantissime en l'art d'injurier un Auteur; vous étiez trop poli, pour traiter cruëment de plagiaire un Auteur vivant, & qui avoit été si long-tems de vos amis. Mais enfin, c'est assez qu'on vous entende: Non, Monsieur, ce n'est pas assez qu'on m'entende à la mode de votre Apologiste; c'est-à-dire qu'on devine comme il lui plaît, par des transpositions arbitraires, avec lesquelles rien de ce qu'on écrit ne seroit innocent. Il faut rapporter mes paroles telles que je les ai érites, & avec les circonstances particulières de l'endroit où je les ai placées, & pour lequel seul elles sont faites, & non les arracher contre tout droit, contre toute justice de l'endroit où je les ai mises, pour me faire dire huit pages plus bas, & dans une circonstance qui n'y a nul rapport, ce que je n'y dis pas. Disconviendra-t'il, cet Apologiste, qu'il n'y ait huit pages entieres entre ces deux endroits qu'il rapproche? Et quand il voudroit le nier, croit-il que le Public n'ait pas des yeux pour le voir & pour s'en convaincre?

convaincre ? Car enfin ceci est un point de fait ; il n'y a qu'à ouvrir le Livre au milieu de la page 2032. & compter combien il y a de-là, jusqu'au bas de la page 2040. Je n'insiste pas davantage là-dessus ; le trait est si criant & si extraordinaire que je crois qu'il suffit de l'exposer.

III,

Passons à un troisième Article, de même caractère encore que le premier, c'est-à-dire, où par voie de suppression on trouve moyen de faire croire au Public que je lui en impose, en faisant dire au P. Lescalopier ce qu'il n'a pas dit. C'est au sujet de M. du Ryer Article IV. de l'écrit de votre Apologiste, où il rapporte quelques lignes de mon Extrait de la maniere qui suit.

Comme la Traduction de M. du Ryer ne faisait que de paroître, quand le P. Lescalopier publia son Commentaire, il n'a pu se dispenser d'en parler ; & comment le fait-il ? D'abord avec de grands éloges, &c.

Voions, je vous prie, s'écrie sur cela

Apologie
page 12.

Extrait
de 1721.
P. 2034.

*Réponse sur l'Apologie
votre Apologiste, voions ces grands
éloges ; & tout de suite il articule trois
défauts que le P. Lescalopier reproche
à M. du Ryer qui ne vivoit plus pour
lors.*

Reconnaissez ici, Monsieur, un nouveau trait de supercherie de cet Apologiste. J'ai dit deux choses du P. Lescalopier par rapport à M. du Ryer : la premiere qu'il en parle d'abord *avec de grands éloges* ; & je le justifierai dans un moment : la seconde, que même en lui reprochant quelques défauts, il le fait avec toute sorte de ménagemens ; & voici comme je m'expliquois sur ce dernier Article, page 2035.

Mais quand il vient ensuite à en toucher quelques défauts, qu'il excuse même obligamment par rapport à un Auteur qu'il étoit, dit-il, si difficile de bien traduire, il ne le fait qu'avec réserve, qu'avec précautions il en demande en quelque sorte permission, cum bonâ omnium veniâ, dit-il ; il ajoute même, qu'il avoit en dessein de communiquer ses remarques à M. du Ryer, afin qu'il en fit tel usage qu'il voudroit pour retoucher sa Traduction ; mais que la mort de M.

du Ryer, survenuë peu de tems après, avoit rendu inutiles ses bonnes intentions.

Je rapporte volontiers ces paroles, Monsieur, parce qu'elles font connoître la candeur, la politesse & l'indulgence de cet habile Commentateur, qui n'ayant pû faire part de ses remarques à M. du Ryer pendant sa vie, ne voulut s'en servir pour rectifier sa traduction après sa mort, qu'avec tout le ménagement possible, *quam le-nissime possem.*

Je n'ai donc point dissimulé dans mon Extrait, comme vous le voiez, que le P. Lescalopier n'eût trouvé des défauts dans M. du Ryer. Il est vrai que je n'y détaillais point ces défauts que le Commentateur lui reprochoit, comme je n'y détaillais point non plus les éloges qu'il lui donnoit, parce que ce détail ne faisoit rien au but que je me proposois, & qui étoit de faire entendre, qu'un Auteur qui en usoit avec tant de modération, & même avec tant de politesse à l'égard de ceux qui l'avoient précédé, méritoit bien, indépendamment du mérite de son ouvrage, qu'on eût quelque indulgence pour lui dans le besoin.

J'ai donc fait également mention & des éloges & des défauts au sujet de M. du Ryer. Il plaît à votre Apologiste, non seulement de supprimer ces éloges dans le P. Lescalopier, mais encore de les réduire aux seuls défauts que ce savant Commentateur n'avoit point dissimulez, & sur cela il s'écrie, *voions donc ces grands éloges.* Il n'a tenu qu'à lui, Monsieur, de les voir dans le Livre du P. Lescalopier; mais puisque, selon sa loüable coutume, de ne voir jamais dans un Livre ce qui ne l'accommode pas, il ne les y a pas voulu voir, vous trouverez bon du moins que je le mette à portée de les lire ici.

Enfin, dit-il, Pierre du Ryer Ecrivain très-célèbre dans toute la France par le nombre & l'élegance des Traductions qu'il a données d'Auteurs étrangers, tant Grecs que Latins, donna encore au Public il y a deux ans, & dans le tems même que j'avois déjà livré presque tout mon ouvrage entre les mains de l'Imprimeur, une Traduction de sa façon, de ces Dialogues de la Nature des Dieux. Il paroît assez par la date du Privilege qui lui en permettoit l'impression, que cet Ecrivain exact & attentif ne s'éroit pas

pressé de produire son ouvrage ; & qu'il n'avoit pas plaint un travail de plusieurs années pour le polir & le limer. En effet on y reconnoît en le lisant, non seulement tout le soin qu'il a apporté à le travailler, mais encore un style pur & châtié, & digne de l'Académie Françoise, dont il a l'honneur d'être membre, comme aussi il en prend le titre à la tête de son Livre. *

Ajoutez à cela, Monsieur, ce qu'il dit encore quelques lignes plus bas dans la même page, au sujet du même M. du Ryer, qu'il qualifie de très-

* *Denique Petrus Durerius, vir plurimâ & eleganti externorum scriptorum tum Gracorum, tum Latinorum versione, totâ Galliâ clarissimus, hos item Dialogos de Naturâ Deorum, in Gallicum conversos altero ab hinc anno in publicum emisit, cum jam ego primum propè totum typographo dedissem. Et apparet ex regio privilegio, quo vulganda versionis facta illi potestas est, sed ultimum scriptorem opus suum pressisse diu, per que multorum annorum spatiū diligenter excusisse. Et verò pura atque limata dictio non modo lucernam, sed & Gallicam Academiam olet, cui nomen se dedisse in fronte libri profitetur. Ceci est tiré d'une espece de Preface que l'Auteur adresse aux Professeurs de la Compagnie.*

30 Réponse sur l'Apologie
bonnête homme , & qui avoit laissé après
sa mort un grand regret de sa perte. *

Apologie
pag. 10.

Si j'étois d'humeur à prendre ici le ton de votre Apologiste , je lui dirois avec le même air de confiance & de hauteur qu'il affecte dans un endroit de son écrit ; & qu'est-ce donc , Monsieur , que tous ces traits d'Ecrivain très-célébre par toute la France , par le nombre & l'élegance de ses traductions d'Homme qui se donnoit le tems de limer ses ouvrages , & dont le style pur & châtié faisoit reconnoître l'Académie Françoise , dont il avoit l'honneur d'être membre ; & qui laissa après sa mort un grand regret de la perte ? Voilace que je serois en droit de dire , si j'adressois la parole à votre Apologiste. Mais avec vous , Monsieur , je m'en tiens à un style plus uni , & je me contente de vous demander , si après les traits que je viens de rapporter des éloges que le P. Lescalopier a donné à M. du Ryer , je n'étois pas bien fondé à dire qu'il en avoit parlé avec de grands éloges. Trouvez-vous qu'il y

* *Sed aliquo post tempore optimum vi-
rum , relicto magno sui desiderio , vixisse co-
gnovi . ibid.*

en ait trop peu pour un homme même qui fût d'un mérite fort au-dessus de celui de M. du Ryer.

Si en parlant de vous, Monsieur, on disoit que M. l'Abbé d'Olivet est très-célébre dans toute la France par le nombre & l'élégance de ses traductions, qu'il polit long-tems ses ouvrages avant que de les mettre en lumiere, & qu'on y reconnoît en les lisant, non seulement le soin qu'il apporte à le travailler, mais encore un style pur & châtié & digne de l'Académie Françoise dont il est membre; on ne feroit que vous rendre justice, j'en conviens; mais du moins auriez-vous lieu d'en sçavoir quelque gré à quiconque vous l'auroit renduë si obligéamement & en si bons termes. L'éloge n'étoit que trop fort pour M. du Ryer, mais on en doit tenir d'autant plus de compte au P. Lescalopier, de l'excès de sa politesse, & votre Apologiste en avoit d'autant moins de sujet de me contredire dans ce que j'avois avancé, que le Pere Lescalopier en parlant de M. du Ryer, avoit commencé d'abord par en faire de grands éloges.

IV.

Jusqu'ici , Monsieur , toutes les plaintes de votre Apologiste ont porté à faux : voici enfin un endroit où il a raison. C'est au sujet du Commentaire à la Dauphine du P. Lhonoré sur le Livre de Ciceron *de la Nature des Dieux*. J'étois dans l'erreur , je l'avouë , quand j'ai crû que ce Livre n'existoit pas ; mais il n'avoit pas tenu à moi de n'y être point.

Ne trouvant point cet ouvrage dans le Catalogue de notre Bibliotheque , je m'adressai à un des hommes du monde qui connoît le mieux les Livres , & qui ne vous est pas inconnu ; je le consultai pour sçavoir où je pourrois trouver celui que vous citiez dans votre Preface. Il m'assura n'avoir nulle connoissance de ce Commentaire ; & sur ce qu'il me dit que supposé qu'il eût paru , il ne manqueroit pas d'être du moins dans le Catalogue imprimé de la Bibliotheque du Cardinal *Imperialis* , où se trouvoient presque tous les Commentaires à la Dauphine , nous allâmes le consulter ensemble sans y

trouver le Commentaire que nous cherchions ; je ne m'en tins pas-là , Monsieur ; car vous faisant assez de justice pour présumer que vous n'étiez pas homme à citer un Livre qui n'existant point , & un Livre encore dont vous nommiez l'Imprimeur , je fus prendre langue de l'Imprimeur même qui me dit alors ce que j'ai rapporté dans mon Extrait , qui est que ce Livre n'avoit jamais été achevé d'imprimer , que la mort de M. le Duc de Montausier avoit fait suspendre l'impression de l'ouvrage aux frais duquel il fournisoit , & que personne n'y ayant pourvû depuis , on fut contraint de l'abandonner tout-à-fait.

Il plaît à votre Apologiste de traiter cela de *petit conte joliment narré* : à la bonne heure ; mais il me connoît mal quoiqu'il fasse entendre que j'ai l'honneur d'être connu de lui , s'il me croit capable de pareilles supercheries , qui d'ailleurs ne menent à rien.

Je ne me contentai pas de ce que me disoit le Libraire , je le priai de me prêter au moins une partie de ce qui étoit imprimé de cet ouvrage. Il voulut bien me le promettre ; mais quand

Extrait
de 1721.
p. 2030.

Apologie
page 10.

je retournai chez lui pour l'en presser de nouveau , il me dit qu'il ne sçavoit ce que tout cela étoit devenu , & qu'il n'en avoit pû rien retrouver.

Je crus donc , Monsieur , avoir tout lieu de présumer sur la foi de l'Imprimeur , que le Livre n'avoit point été achevé d'imprimer ; & que ce que vous en aviez , ne pouvant être qu'un ouvrage imparfait , j'étois en droit de me prévaloir de cette circonstance , pour soustraire l'Auteur , autant que je le pouvois , n'ayant point son Livre , au mépris outrageant dont vous l'aviez flétri. Du reste , l'Imprimeur dont il s'agit est encore vivant ; & quoiqu'il y ait cinq ans entiers que tout ceci se passoit entre nous , je lui crois assez bonne mémoire pour se ressouvenir encore de ce qu'il me dit dans ce tems-là , & trop de probité pour parler aujourd'hui autrement qu'il ne me parla pour lors.

Ce qu'il y a de certain , Monsieur , c'est que j'étois sur cela parfaitement dans la bonne foi. Et que gagnois-je en effet à feindre mal-à-propos , puisque vous n'aviez qu'à produire le Livre pour me fermer la bouche ? Je

m'abusois à cet égard, j'en conviens aujourd'hui, comme j'en convins il y a plus de quatre ans avec un Jesuite de vos amis, qui m'assura que vous aviez le Livre tout complet, & qui apparemment vous rendit compte de mon aveu. Je fais ce que je puis pour ne me pas tromper; c'est sur quoi je ne plains point ma peine dans les Extraits dont je suis chargé, & il y en a tels sur lesquels il m'a fallu consulter nombre de gros volumes, comme on peut le reconnoître aux citations que j'ai fixées ou rectifiées. Mais quand malgré les précautions que je prends pour ne me tromper pas, j'ai eu le malheur de me tromper; je ne m'amuse point à chicanner mal-à-propos, & n'y scait point d'autre ressource que d'avoüer nettement que je me suis trompé, comme je le fais ici, uniquement sur votre parole; car je n'ai jamais vu le Livre en question.

V.

Je ne puis pas dire la même chose à tous égards sur le Chapitre de *Marsus* & de *Betuleius*, parce que je ne

B vj

suis pas en mêmes termes par rapport
à ce que j'en ai dit dans mon Extrait.
Je n'y ai point avancé qu'ils ne fu-
ssent pas dans le Catalogue, mais qu'ils
n'étoient pas dans la Bibliotheque; &
je l'ai dit sur ce que ne les trouvant
ni dans leurs places, ni sur le Registre
où l'on inscrit les Livres qu'on em-
porte, je supposai qu'il en étoit de ces
deux Livres comme de plusieurs au-
tres qu'on nous a subtilement esca-
motez, & qui n'en restent pas moins
sur le Catalogue. Il y en a un en parti-
culier que je fais chercher depuis un an,
sans que j'aïe pû encore parvenir à en
avoir de nouvelles. Il y a quinze ou
seize ans que je m'en servis & le lus
tout entier; il est encore dans le Ca-
talogue; mais hors de là il ne se trou-
ve plus: les Manuscrits même ne sont
pas quelque fois en seureté dans nos
Bibliotheques; comment pourroit-on
y répondre des Livres? Voilà, Mon-
sieur, tout ce que je puis vous dire en
general sur une chose qui s'est passée
il y a cinq ans, car c'étoit au mois de
Juillet 1721. que je travaillois à l'Ex-
trait de votre Livre. Si votre Apolo-
giste n'eût pas laissé morfondre son ze-

le durant près de cinq années, j'aurois sur tout cela les idées plus fraîches, & je me trouverois en état de vous donner des réponses plus précises. *Les Apologie Trevouisiens*, comme il vous plaît de page 29. les appeller dans une de vos Lettres, seroient fort à plaindre, s'il leur falloit rendre compte au bout de cinq ans, je ne dis pas seulement des Extraits qu'ils ont faits, & dont les idées doivent être fort effacées chez eux, après un si long terme; mais même des Livres qu'ils ont pu consulter par rapport à ces Extraits.

Après cela, Monsieur, vous me permettrez de vous dire en passant, au sujet des *Trevouisiens*; que ces sortes de termes de mépris ne conviennent point. Chacun les trouve au bout de sa plume, quand il veut; & si nous avons la modération de ne point riposter sur le même ton, ce n'est pas que les termes pussent nous manquer au besoin.

Mais pour revenir à *Marsus* & à *Betuleius*; en quoi ce que j'en ai dit dans mon Extrait, peut-il vous intéresser? Que ces Livres soient ou non dans notre Bibliothèque, que je me

sois mépris ou non , en disant qu'ils n'y étoient pas il y a cinq ans , comme ils n'y étoient pas en effet ; qu'est - ce que cela fait à la cause ? Votre Apologiste m'apprend qu'ils y sont maintenant , car je n'en savois rien ; & depuis cinq ans que j'ai fait l'Extrait de votre ouvrage , je n'ai gueres pensé à aller voir s'ils y étoient. Mais puis qu'ils y sont , je pourrois en faire mon profit ; & peut-être qu'entre ci & cinq ans , j'aurai le loisir de les confronter , & d'examiner si le Pere Lescalopier n'a rien de bon que ce qu'il a pris d'eux. La maniere dont ce Pere s'exprime au sujet de ces deux Commentateurs , en disant qu'il ne les indique

* qu'afin qu'en confrontant ce qu'il a fait avec ce qu'il ont fait , on soit plus en état de juger du merite de leurs travaux , est un préjugé bien favorable pour lui ; car comme je le disois

Extrait dans mon Extrait , ce n'est pas-là le de 1721. langage d'un homme qui n'ait rien de p. 2032. bon , que ce qui lui vient de ses prédécesseurs.

* *Eos dum taxat indicabo, ut si forte cui conatus illorum cum nostris conferre libuerit, inter utrosque dijudicare valeat.*

VI.

C'est apparemment au sujet de ces deux Livres & de celui du P. L'honoré que votre Apologiste m'accuse d'avoir heurté plus d'une fois la vérité, ce qui est un des deux chefs *ausquels* il réduit l'accusation qu'il lui plaît d'intenter contre moi. Je crois avoir satisfait à ce premier chef *dans* les deux Articles précédens ; ainsi je ne m'y arrête pas davantage.

Apologie
page 8.

Le second chef d'accusation est que j'en sois venu à *des reproches où les mœurs sont intéressées*. Ce second chef m'effraïa d'abord, & je ne comprends pas comment il s'étoit pu faire que j'eusse éteuré seulement *les mœurs* d'une personne que j'honore autant que vous, dans un Extrait où je n'en parle jamais qu'avec toute sorte de circonspection & de politesse. Mais je fus bien-tôt rassuré par l'explication qu'il donne ensuite de cet *Enigme*, où il prétend que si ce que j'ai dit est vrai, il s'ensuit de-là que *M. l'Abbé d'Olivet est un homme pétri de la plus basse jalouſie & un plagiaire qui croit se*

Réponse sur l'Apologie
cacher en décrivant les sources où il a pu-
sé ; un avanturier capable de citer les
Livres qui n'existent point. Ce dernier
Article regarde le Livre du P. Lho-
noré , & comme j'en ai rendu com-
pte , je m'en tiens à ce que j'en ai dit
Article IV. de cet écrit.

Je n'examine point ici , Monsieur ,
si la jalouse & le plagiariſme sont
choſes qui intéressent assez considéra-
blement les mœurs , pour qu'on puisse
être censé les attaquer , lorsqu'on ac-
cuse un Ecrivain de plagiariſme ou de
jalouse. La République litteraire est
pleine de jaloux & de plagiaires , qui
tout jaloux & tout plagiaires qu'ils sont
ne laissent pas d'y tenir le rang d'hon-
nêtes gens. Vous même , Monsieur , vous
avez accusé le P. Lescalopier de pla-
giariſme ; avez-vous eu dessein en ce-
la d'attaquer ses mœurs ? Je ferois en
droit de le préſumer sur les principes
de votre Apologiste ; mais je ne l'ai
pas fait , & quand je me suis plaint
que vous l'euffiez accusé de plagiariſ-
me , je ne vous ai pas fait l'injustice
de vous accuser d'avoir attaqué ses
mœurs. Pour la jalouse , c'est une pa-
ſion dont on n'est pas toujouſs mai-

tre de sentir les impressions , ou de ne les sentir pas , & elle ne peut intéresser les mœurs , que quand elle nous porte à des actions criminelles , qui soient de nature par elles-mêmes à les intéresser.

Je vous dis ceci , Monsieur , pour vous faire remarquer que votre Apologiste ne connoît pas toujours la force des termes qu'il emploie ; car par rapport à moi qui jamais ne vous ai accusé ni de jalouse basse ou autre , ni de plagiarisme ; que la jalouse & le plagiarisme intéressent les mœurs ou non , cela m'est fort indifferent.

Mais il prétend que je vous ai accusé de l'un & de l'autre , car cela suit , dit-il , de ce que j'ai dit , si ce que j'ai dit *est vrai*. Oüï , Monsieur , cela suit de ce que j'ai dit , quand on détache une pensée de l'endroit où je l'ai mise pour la transporter huit pages plus bas ; mais cela n'en suit plus , quand on la laisse à sa place.

Je ne comprend pas comment votre Apologiste traite dans la même page & de bagatelle & de reproche qui attaque les mœurs , précisément la même chose , c'est-à-dire , le *plagia-*

*Réponse sur l'Apologie
risme.* Quand on vous en accuse , comme il suppose sans preuve , que je l'ai fait ; c'est un reproche qui intéresse les mœurs. Quand vous en taxez le P. Lescalopier , comme il est constant que vous l'avez fait ; ce n'est qu'une *bagatelle*. Falloit-il , pour une *bagatelle* , dit-il , où il ne s'agit que d'un jugement bien ou mal porté sur des ouvrages *indifferens à la Religion & à l'Etat* , en venir à des reproches où les mœurs sont intéressées. C'est-à-dire, pour réduire tout cela à sa juste valeur , falloit-il pour avoir taxé le P. Lescalopier de *plagiarisme* , ce qui n'est qu'une *bagatelle* par rapport à un homme de sa sorte , en venir jusqu'à cet excès , que de taxer M. l'Abbé d'Olivet du même *plagiarisme* , ce qui n'est plus une *bagatelle* , mais une accusation atroce & qui *intéresse les mœurs* dès qu'elle porte sur M. l'Abbé d'Olivet ! Voilà , Monsieur , ce qui s'appelle *pondus & pondus* ; mais je voudrois bien que votre Apologiste nous expliquât , comment ce qui n'est qu'une *bagatelle* & moins que rien , quand il tombe sur le P. Lescalopier , change tout d'un coup de nature , & de-

vient atroce , quand il tombe sur vous.

Une autre conséquence que je tire du raisonnement de votre Apologiste , est qu'il semble que j'aïe eu tort de prendre en main fait & cause pour le Pere Lescalopier , parce que le juge-
ment plein de mépris que vous aviez porté de ses ouvrages , & le plagiarif-
me dont vous l'aviez accusé , étoient choses qui ne touchoient ni à la Reli-
gion ni à l'Etat. Mais s'il n'est permis d'écrire que dans ces grandes occa-
sions , pourquoi s'avise-t'il , au bout de près de cinq ans , d'entreprendre votre Apologie ? car de quelque côté que j'envisage les choses , je ne vois pas en quoi votre défense peut intérê-
fer l'Etat ou la Religion. Il y a donc , Monsieur , des intérêts moins impor-
tans pour lesquels on peut prendre la plume en main ; & je n'en sache point de raison plus honnête ni plus légitime , que quand il s'agit de défendre un homme qui n'est plus en état de se défendre lui-même. C'est dans ces oc-
casions sur tout , comme l'a fort bien remarqué votre Apologiste , en appli-
quant aux Apologies , ce qui a été dit des Pompes Funébres , qu'il est honnête

44 *Réponse sur l'Apologie*
de prendre beaucoup de soin pour autrui,
& de s'en mettre nullement en peine pour
soi-même. C'est ce que j'ai fait pour le
P. Lescalopier , & l'on ne peut pas
douter qu'en le faisant je n'aïe travail-
lé pour autrui , puisqu'il n'y a que cinq
ans que je l'ai fait , & qu'il y en a peut-
être cinquante qu'il est mort ; & c'est
ce que je continuerai encore à faire
ici , bien fâché , Monsieur , de ne pou-
voir m'acquitter d'un devoir si juste ,
sans faire sentir de nouveau que vous
n'avez pas dû taxer de plagiarisme , ni
traiter avec autant de mépris que vous
l'avez fait , un Ecrivain du mérite du
P. Lescalopier.

V I I.

Je m'étois plaint dans mon Extrait
que vous lui eussiez fait justice *avec*
trop de rigueur. La plainte étoit mode-
ste , & peut-être l'étoit - elle un peu
trop. Cependant votre Apologiste se
récrie sur cela en disant : *Voila donc*
le crime de M. l'Abbé d'Olivet , il n'a
pas témoigné une estime immodérée pour
deux Auteurs de votre Compagnie ; &
là-dessus vous emploiez treize morielles
pages à le déchirer.

Apologie
page 8.

Votre Apologiste, Monsieur, n'aprendra-t-il jamais la force des termes? *Une estime immodérée* & le dernier mépris, sont-ce des choses qui se touchent de si près, qu'on ne puisse trouver de milieu entre les deux? Vous dites du P. Lescalopier dans votre Preface, que *si ce qui lui vient de ses prédeceſſeurs étoit revendiqué*, & *qu'en même tems on ne laiſſât dans ce qui est de lui*, rien de superflu, rien de puéril, son in Folio seroit réduit à un volume très-portatif. Je me suis plaint sur cela, que vous l'eussiez traité avec *un peu trop de rigueur*, que vous n'eussiez pas eu plus de ménagement pour lui, que vous eussiez parlé de son Commentaire comme d'un ouvrage méprisable, j'ai même prétexté qu'il méritoit qu'on lui passât quelque chose; mais je n'ai en aucun endroit porté plus haut mes préventions; est-ce exiger de vous, Monsieur, *une estime immodérée*, que de se renfermer dans des bornes aussi modestes que celles-ci? Ce n'est pas que je ne fusse en droit de prétendre quelque chose de plus pour le P. Lescalopier, comme vous le verrez dans la suite; mais cela me suffissoit dans l'affaire présente.

46 Réponse sur l'Apologie

Vous aviez traité son Commentaire avec le dernier mépris, & je n'étois tenu qu'à montrer que ce Commentaire n'étoit pas méprisable.

Votre Apologiste a donc tort, Monsieur, quand il veut réduire toute la question, à sçavoir si vous avez dû témoigner *une estime immodérée* pour le P. Lescalopier. Ce n'est pas-là de quoi il s'agit entre nous, mais de sçavoir si vous avez dû le traiter avec le dernier mépris. C'est de cet article uniquement que je me suis plaint, & votre Apologiste ne devoit pas le dissimuler.

Mais il étoit encore bien moins en droit de m'accuser de vous avoir *déchiré* dans *treize mortelles pages*, à moins qu'il ne prétende que de défendre un homme que vous avez condamné, ce soit vous *déchirer*. Car dans ces treize prétenduës mortelles pages, hors trois lignes que j'y ai jettées par occasion, en votre honneur, il n'y a pas un mot qui porte sur autre que sur le P. Lescalopier. J'y rapporte des faits qui ne touchent qu'à lui, & j'en tire des conséquences qui ne tombent que sur lui.

Je fais voir les ménagemens qu'il

avoit eûs pour les Commentateurs qui avoient écrit avant lui, & j'en tire cette conséquence que ce procedé du Commentateur méritoit du moins qu'on passât, s'il en étoit besoin, quelque chose au Commentaire: Est-ce vous déchirer, Monsieur, que de demander de l'indulgence pour un homme qui en a eu infiniment pour les autres?

J'y fais remarquer que s'il indique les Commentateurs qui ont travaillé avant lui sur le même ouvrage de Ciceron; ce n'est qu'afin qu'on puisse confronter leur Commentaire avec le sien, & juger par-là du mérite des uns & des autres: *ut si fortè cui conatus illorum cum nostris conferre libuerit, inter utrosque dijudicare valeat*; & j'en tire cette conséquence, que ce n'est pas-là le langage d'un homme qui n'ait rien de bon que *ce qui lui vient de ses prédeceſſeurs*: Est-ce vous déchirer, Monsieur, que de dire que le P. Lescalopier ne tient pas le langage d'un plagiaire?

Je passe de-là au prétendu puéril qu'on lui objecte, & que j'ai interprété le mieux qu'il m'a été possible, en le justifiant sur ce point par le but qu'il s'étoit proposé. J'ajoute que si on veut

se donner le loisir de lire l'endroit où l'Auteur rend compte des recherches qu'il a faites sur les idées différentes que les hommes dans tous les tems ont eu de la divinité ; on aura peine à se persuader qu'une telle recherche ait pu produire un *Commentaire bien méprisable* ; Est-ce vous déchirer, Monsieur, que d'insinuer que l'ouvrage du Pere Lescalopier n'est pas aussi méprisable que vous le prétendez ?

J'entre ensuite dans un petit détail de ses recherches d'érudition , & des Auteurs qu'il lui a fallu consulter ; & j'en conclus , qu'il est bien malheureux , si après avoir tant creusé , & dans tant d'Auteurs differens , comme ses citations en font foi , il n'a pu parvenir à nous donner un *Commentaire au moins tolerable* ; Est-ce vous déchirer, Monsieur , que de plaindre un homme , qui après tant de travaux , n'a pu éviter des marques publiques de mépris de votre part ?

De ces recherches plus générales , venant à ce qui regarde plus particulierement la Théologie des Philosophes Grecs , je fais voir qu'outre les douze dont vous avez parlé , le Pere Lescalopier

Lescalopier a encore expliqué les opinions de plus de vingt autres, & après un retour de politesse, où mon sujet me menoit naturellement, par rapport à ce que vous nous aviez donné sur la même matière ; je représente que quand on ne feroit que coudre ensemble tout ce que cet habile Commentateur a dit des sentimens de ces Philosophes sur la Divinité, on en feroit un volume considérable, & digne de la curiosité des Savans : voila peut-être ce qui a déplû à votre Apologiste, que j'aïe paru mettre en ce point le Pere Lescalopier à côté de vous, mais je n'ai pas dû m'imaginer que ce fût vous déchirer, que de mettre a côté de vous un homme tel que le P. Lescalopier.

Enfin je fais observer que ce Commentateur a de la critique, & qu'il fait prendre son parti dans les endroits contestez ; j'en cite même une exemple tout propre à donner idée de son érudition & de son discernement en ce genre ; & je termine son Apologie & mon Extrait par ces mots : On laisse au Public à juger, si un Commentaire travaillé durant plusieurs années avec toutes ces lumières & tous ces secours,

50. Réponse sur l'Apologie
doit être regardé comme un Livre de re-
but. Est-ce encore vous déchirer, Mon-
sieur, que d'appeler sur cela, de vo-
tre jugement à celui du Public?

Voila pourtant, Monsieur, à quoi
se réduisent ces *treize mortelles pages*,
où votre Apologiste prétend que je
vous ai déchiré. Tout y roule sur le
P. Lescalopier, & rien sur vous. Di-
ra-t'il encore ici que c'est assez qu'on
m'entende? Qu'il le dise s'il veut; mais
de quelque maniere qu'on m'entende,
on ne trouvera jamais rien d'offençant
pour vous dans ces *treize mortelles pa-
ges*, où il n'est question que du P. Lef-
calopier. Quand je me plains que vous
aïez traité ce Commentateur, de pla-
giaire & d'Auteur méprisable, je ne
vas pas deviner cela, ni rapprocher
des phrases qui sont à 8. pages l'une de
l'autre; mais je cite & j'articule vos
propres paroles, telles qu'elles sont
dans la Preface de votre Traduction.
Que votre Apologiste en use de même
à mon égard, qu'il cite mes propres
termes, non pas transplantez hors du
lieu où je les ai mis, mais tels que
je les ai emploiez, & tels qu'ils se trou-
vent dans l'endroit où je les ai placez;
& alors il pourra se plaindre s'il s'y

trouve quelque chose d'offensant pour vous. Mais jusques-là, Monsieur, il n'est nullement fondé à dire que je vous ai déchiré, & je défie ni lui, ni qui que ce soit, de citer dans ces *treize mortelles pages*, un seul mot qui puisse vous offenser. Tout y est employé à l'Apologie du Commentateur, & à lui rendre une partie de la justice qui lui étoit dûe, & que vous lui aviez impitoyablement refusée. Votre Apologiste me reproche presque le zèle que j'ai fait paroître en cela pour la mémoire de cet Ecrivain, qui me *tient*, dit-il, *si fort au cœur*; il semble même douter, si en prenant sa défense, j'ai bien placé mes inclinations. Ce n'est point par inclination que j'ai agi en cela, c'est par pur esprit de justice. On attaquoit la mémoire d'un Auteur que je ne crois pas sans mérite, & qui n'étoit plus en état de se défendre; & on l'attaquoit dans un Livre dont j'étois chargé de faire l'Extrait. J'ai crû que les intérêts de la justice & de la vérité, qui doivent l'emporter sur tout autre, ne me permettoient pas de me taire dans une occasion, où je ne pouvois garder le silence, sans souscrire tacitement à une condamnation que je ne croïois ni ju-

Apo'logie
page 6.

Ibid. p.
14.

54 *Réponse sur l'Apologie*
de même à l'égard d'Alde Manuce :
Aldi Manutii, Paulli F.A. 1558. après
quoi il poursuit en ces termes : J'ai
entendu aussi faire mention des Remar-
ques, *Animadversiones*, de Jac. Schal-
ler. Mais une *Edition de ces Livres*,
(de *Naturâ Deorum*) qu'on doit met-
tre au-dessus de toutes les autres, conti-
nuë-t'il , c'est celle qui est accompagnée
des *Commentaires abondans & scavans*
du P. *Lescalopier*, *Parisien*, de la Com-
pagnie de *Jesu*, dans lesquels , outre
que *Ciceron* est expliqué avec beaucoup
de netteté , on trouve encore la discussion
de toute la *Théologie des Nations an-
ciennes*, & des anciens *Philosophes*. *

Vous voiez , Monsieur , que ce mê-
me Commentateur que M. Davies a
jugé à propos de traiter de très-igno-
rant ; M. Fabricius le qualifie de scâ-
vant *eruditis*. Vous voiez qu'il met
son *Commentaire* au dessus de tous

* *Sed præ cæteris omnibus celebranda*
Editio horum librorum cum Commentariis
copiosis atque eruditis Petri Lescaloperii Pa-
risini è Soc. Jesu , in quibus & Cicero per-
picuè illustratur , & omnis veterum gentium
ac Philosophorum Theologia excutitur. Jo.
Alb. Fabricius , Bibliotheca Latina Tom.
I. pag. 119.

ceux qu'on avoit donnez avant lui sur le même ouvrage, *præ cæteris omnibus.* Il ne se contente pas de l'indiquer tout cruëment, comme il en use à l'égard des autres, mais il l'annonce avec éloge, *celebranda Editio.* Pourquoi cela, Monsieur ? C'est qu'indépendemment de son équité naturelle qui le portoit à rendre justice à un Auteur, quoique Jesuite, il n'avoit d'ailleurs nul intérêt, comme M. Davies, à le rabbaïsler. Je crois qu'Auteur pour Auteur, M. Fabricius vaut bien M. Davies en fait d'érudition dans l'estime des Scavans; & que témoignage pour témoignage, quand toutes choses seroient égales d'ailleurs, celui d'un homme impartial & désintéressé, tel que M. Fabricius, vaut bien celui d'un Auteur qui a travaillé sur le même ouvrage de Ciceron, que le P. Lesclopier; & qui pouvoit avoir ses raisons pour ne pas dire du bien de ce dernier.

Je n'avois point lû la Bibliotheque latine de Fabricius dans le tems que je fis l'Extrait de votre Livre, mais je me sciais bon gré de m'être rencontré avec ce scavant homme, dans le bien que je pensois de l'ouvrage du P. Lef-

56 *Réponse sur l'Apologie*
calopier , & en particulier dans l'esti-
me que j'ai crû qu'on devoit faire de
ses recherches doctes & curieuses sur
la Théologie des Anciens Philosophes.
J'avançai dès-lors que quand on ne fe-
roit que coudre ensemble tout ce que
cet habile Commentateur a écrit sur
cette matière , il y auroit de quoi en
faire un Volume fort considérable &
digne de la curiosité des sçavans. Je
le répète & le dis encore plus har-
diment aujourd'hui sur l'autorité d'un
Juge du poids de M. Fabricius ; &
peut-être qu'un ouvrage de cette na-
ture ne seroit pas la moins bonne Apo-
logie qu'on pourroit faire en faveur
du P. Lescalopier.

J'ai d'autant plus lieu de le présu-
mer , Monsieur, que je vois qu'un sçav-
ant Ministre Protestant s'exprime en
termes bien plus forts encore & bien
plus énergiques à la louange du Pere
Lescalopier , que ne l'a fait M. Fabri-
cius. C'est M. Saurin qui dans un très-
bel ouvrage qu'il donna au Public en
1720. s'explique ainsi. Je sçai que le
sçavant Interprete de Ciceron a fait des
efforts au-dessus de l'homme pour discul-
per ces systèmes (des Philosophes) en
les expliquant.

Discours
histori-
ques , cri-
tiques ,
&c. A
Amster-
dam, chez
Henry du
Sauzet
1720.

Que dites-vous, Monsieur, de ces expressions ? car quoique M. Saurin se contente d'indiquer le P. Lescalopier dans le texte de son discours, c'est de lui qu'il s'y agit, & il le nomme au bas de la page où renvoie le chiffre 27. qu'il avoit joint au terme de *scavant Interprete*. Le voila ce même homme que M. Davies avoit traité de très-ignorant, *imperitissimus*, M. Saurin le qualifie non-seulement de *scavant Interprete*, comme M. Fabricius, mais encore d'Auteur qui *a fait des efforts au-dessus de l'homme* dans la matière qu'il a traitée. Voila ce qu'il disoit en 1720. c'est-à-dire une année précisément avant l'impression de votre Livre. Ce témoignage si avantageux de M. Saurin en faveur du Pere Lescalopier, ne doit pas être nouveau pour vous aujourd'hui ; je sais qu'il y a plus de quatre ans qu'on vous l'a fait lire dans le Livre même ; & sion l'eût fait lire de même à votre Apologiste, il n'eût pas été de la bonne foi dans lui, de le supprimer, pour ne citer qu'un terme injurieux de M. Davies. Je ne sais pas en quelle estime est chez vous ce dernier ; mais quelque cas que vous en fassiez, & quel-

que merite qu'il puisse avoir , vous trouverez bon qu'en fait d'érudition & de critique, je me tienne pour beaucoup mieux escorté avec deux scavans du poids de M. Fabricius & de M. Saurin , que vous ne le pouvez être avec le seul M. Davies.

Je dis , *le seul* ; car vous ne sauriez tirer avantage des deux autres que cite votre Apologiste. Qu'est-ce que dit le scavant & laborieux Hollandois Isaac Verburge ? Il dit en parlant conjointement de Marsus & du P. Lescalopier, & non du P. Lescalopier seul , comme le fait entendre votre Apologiste , qu'il n'a rien tiré de ces deux Auteurs, parce qu'il n'avoit rien trouvé dans leurs écrits , *qui quadrât avec le plan qu'il s'étoit fait* ; car c'est ainsi qu'il faut rendre sa pensée , pour la rendre fidèlement , & non pas par le terme général de , *qui lui convint* , comme a fait votre Apologiste : voici les propres termes de M. Verburge. *Verum nec Petri Marsi , nec Petri Lescaloperii quidquam tetigi , quod eorum lucubrationes minus meo instituto videbantur convenire.* Dans tout cela , Monsieur , je ne vois rien qui puisse blesser ni *Marsus* , ni le P. Lescalopier , M. Verburge rend

compte des sources où il a puisé. Il déclare qu'il n'a rien pris ni dans Marsus, ni dans le P. Lescalopier; & afin qu'on n'en puisse rien conclure au préjudice de ces deux Commentateurs, il ajoute pour quoi il n'en a rien tiré; comme s'il eut voulu dire, si je n'ai rien pris de ces deux Commentateurs, ce n'est pas que je n'aïe trouvé chez eux de très-bonnes choses; mais c'est que ce que j'y ai rencontré n'avoit point de rapport à mon dessein, *minus meo instituto videbantur convenire.* Chacun se fait tel plan qu'il veut en travaillant, & rien n'est plus ordinaire aux Scavans que de feüilleter d'excellens Livres qui ont traité le même sujet qu'eux, & de n'y rien rencontrer dont ils puissent faire usage par rapport au plan particulier qu'ils se sont tracez. Il en a été de même de M. Verburge, comme il le déclare lui-même au sujet de Marsus & du P. Lescalopier; il n'y a rien dans ce qu'il dit de ces deux Auteurs qu'on ne puisse dire des plus célèbres, sans intéresser leur réputation ni leur merite; & si vous-même, Monsieur, vous ne vous étiez exprimé que dans ces termes, en parlant du P. Lescalopier; bien loin de m'en

plaindre , j'aurois crû devoir vous en faire savoir quelque gré, comme d'une marque d'estime ou de bonne volonté pour lui de votre part.

Or dès que M. Verburge ne dit rien d'offensant contre le P. Lescalopier , il fait pour moi , & est contre vous : car quelle a toujours été ma these au sujet de ce Commentateur à la contradictoire de la votre. Vous avez parlé de son Livre comme d'un ouvrage mépisable ; & moi j'ai soutenu que son ouvrage n'étoit point à mépriser comme vous le prétendiez ; d'où il s'ensuit que quiconque ne le méprise pas , est de mon côté , & dans des sentimens contradictoires aux vôtres. Or Monsieur Verburge bien loin de le mépriser , s'excuse en quelque sorte de n'en avoir rien tiré , & en rapporte la raison , qui est , que lui & le Jesuite ont eu chacun leurs vûës à part , & qu'ils ont travaillé sur des plans tout differens. M. Verburge se déclare donc pour moi dans la cause présente , & par conséquent vous voila resté jusqu'ici avec le seul M. Davies.

Quant au bon Pere L'honoré que votre Apologiste nomme ainsi , & qu'il cite pour vous , dans le peu de cas

que vous faites du P. Lescalopier, vous trouverez bon que tout Jesuite qu'il est, je n'admette pas son témoignage en cette affaire, & que je le recuse pour deux raisons. La première est un argument *ad hominem*; car encore me sera-t'il permis d'emploier de ces sortes d'argumens, aussi bien qu'à votre Apologiste; ou, si vous l'aimez mieux, ce sera ce qu'on appelle en style de procedure, *une fin de non-recevoir*. Elle consiste, Monsieur, en ce qu'on n'est pas en droit d'employer pour vous une autorité dont vous témoignez vous-même faire très-peu de cas; & que quelque estime que puisse meriter d'ailleurs ce *bon Pere*, vous ne sauriez tirer aucun avantage du jugement d'un homme que vous méprisez assez pour mettre ses ouvrages au niveau du rien.

A cette première fin de non-recevoir, j'en joins une seconde, c'est qu'il est partie dans la cause. Il a imprimé 29. ans apres le P. Lescalopier, un Commentaire à la Dauphine sur les mêmes Livres de Ciceron, que celui-ci avoit déjà commentez. Quelle nécessité d'en faire un nouveau, si on ne supposoit celui du P. Lescalopier ou mauvais ou

insuffisant ? Autrement ne pouvoit-on pas se contenter d'en faire usage en lui donnant la forme de Commentaire à la Dauphine ? En entreprendre un nouveau , c'est se mettre dans la nécessité de dire du mal du précédent. Si le P. Lhonoré en a dit, tant pis pour lui , mais je ne puis que l'en blâmer , & sur cela seul je serois presque tenté de croire qu'il l'avoit pillé.

Je dis , *s'il en a dit du mal* , car comme je n'ai jamais ni lû ni vu ce Commentaire du P. Lhonoré , je n'en puis scâvoir que ce que votre Apologiste me fait l'honneur de m'en dire ; & le *Apologie* tout se réduit à ces termes : *Il n'y a pas jusqu'au bon Pere Lhonoré* , me dit-il , *qui ne témoigne ouvertement que selon lui , le merite de son Confrere ne va pas si loin que vous pensez.*

S'il n'a dit que cela , Monsieur , il est pour moi. Il n'est pas ici question de ce que je pense , mais de ce que j'ai dit , je puis penser tout ce que je voudrai de plus avantageux pour le P. Lescalopier , & je n'en suis comparable à personne ; mais dans ce que j'ai dit de lui , je me suis toujours retranché a montrer qu'il n'étoit pas un *Commentateur méprisable*. Voila ma

these , voila ma proposition : Je m'en tiens-là , & je m'y trouve d'autant plus au large , que je me sens en état de demander quand je voudrai quelque chose de plus pour lui. Or pour peu que ce qu'en a dit le P. Lhonoré , n'aille pas à faire regarder son Commentaire comme un ouvrage méprisable , dès-lors il est pour moi , & fait contre vous ; puisque dans la these que j'ai posée , & qui est la contradictoire de la vôtre , je suis en droit de compter pour moi , & de ranger de mon côté tout ce qu'il y a d'Auteurs au monde , qui ne regardent pas comme méprisable , le Commentaire du P. Lescalopier.

Mais quoiqu'il en soit de la maniere dont s'énonce sur ce point le P. Lhonoré , qui dans votre Preface ne s'en trouve pas mieux pour avoir dit du mal de son Confrere , qu'il me paroît que vous méprisez encore moins que lui ; je m'en tiens à son égard aux deux fins de non-recevoir que j'ai alléguées.

Quant au reproche que me fait votre Apologiste , comme si je semblois méconnoître ce Jesuite , que j'ai vu , dit-il , mourir dans notre Collège de Paris ; je vous dirai , Monsieur , que

64. Réponse sur l'Apologie

je l'y ai vu mourir en effet dans un voïage qu'il y fit de Tours, lieu de sa résidence ordinaire. Mais le séjour qu'il fit ici ne fut pas long, puisqu'il y mourut d'une pleurésie au bout de moins de quinze jours; de sorte que quoique je l'aïe pu voir ici durant une quinzaine, je ne crois pas lui avoir jamais parlé en ma vie, ce n'est pas-là de quoi fonder une grande connoissance, ni de quoi m'intéresser beaucoup à son Commentaire. Votre Apologiste me demande sur cela si je crois qu'un Collège qui a enfanté les Sirmonds, les Petans, & autres grands hommes dont il donne la liste, soit dés honoré pour avoir été habité par un Grammairien dont le Commentaire sur Ciceron n'est pas excellent? Non, Monsieur, comme je ne crois pas non plus l'Académie Françoise des-honorée, pour avoir parmi les autres membres illustres qui en font partie encore aujourd'hui, des sujets qui, de notorieté publique, ne sont rien moins que des Corneilles, des Racines, des Despreaux, des Bos-suets, des Flechiers, des Pelissons & des Fontenelles.

Il résulte donc de cet Article, Monsieur, que votre Apologiste se trompe

dans son calcul , quand il vous donne des Anglois , des Hollandois & un Je-suite même , pour Adjoints dans le mépris que vous avez témoigné pour le P. Lescalopier ; & que par la dis-cussion que je viens d'en faire , vous vous trouvez réduit au seul M. Da-vies , qui d'ailleurs a outré manifeste-ment en traitant de très-ignare , l'Auteur d'un ouvrage où Messieurs Fabri-cius & Saurin trouvent tant de doctri-ne ; & pour moi , quoiqu'en dise vot-re Apologiste , je ne saurois croire que j'aie mal placé mes inclinations en me déclarant pour un Auteur , que des Scavans de cette réputation & de ce poids , ont honoré d'éloges aussi magnifiques que ceux que j'ai rappor-tez.

I X.

Je n'accuserai pas M. Rousseau d'avoir mal placé les siennes dans les louanges qu'il vous donne , mais je me plaindrai qu'on emploie son auto-rité pour faire une impression toute par-ticuliere sur moi , par rapport aux élo- Apologie ges que vous pouvez meriter ; car à page 17^e quel sujet me l'adresser , à moi , cette Lettre où M. Rousseau ne dit de votre

17 ouvrage en Janvier 1726. ou 1622, car on m'a dit que la premiere date étoit une faute d'impression ; rien que je n'en eusse publié dès Novembre 1721 ? Je ne sais comment l'entend votre Apologiste ; mais il tombe souvent en contradiction avec lui-même. Il se plaint à la page 17. que je ne vous aïe pas rendu plus de justice ; que je n'aïe pas parlé de vous, *comme tous les autres Journalistes de France & de Hollande* ; que je me suis laissé emporter au préjugé ; & cependant il convient page 5. que je vous ai donné de grandes louanges. Je n'ai point lû, Monsieur, ce que les autres Journalistes ont dit de votre ouvrage ; mais j'ai de la peine à croire qu'ils en aïent parlé en termes plus honorables & plus obligans que je l'ai fait. Je ne retracte point le bien que j'en ai dit ; mais au point où j'ai porté les choses en votre faveur, s'il falloit revenir à compte, il se trouveroit plus de gens qui jugeroient que j'en ai trop dit, qu'il ne s'en trouveroit à qui il semblât que j'en eusse dit trop peu.

Pourquoi donc m'adresser à moi en particulier, la lettre de M. Rousseau, comme si j'avois besoin d'exhortation

à vous louer , ou que je vous eusse loué trop modestement ? Des deux parties que contient mon Extrait , l'une roule uniquement sur votre ouvrage , & l'autre ne renferme qu'une Apologie du Pere Lescalopier. M. Rousseau dans sa Lettre ne dit mot de cette dernière partie , & n'y parle ni de près ni de loin de ce Commentateur. A l'égard de la première , où il n'est question que de votre ouvrage , il n'en dit rien , au moins pour le fonds , que je n'eusse dit avant lui , & même plus en détail qu'il ne l'a pû faire dans une Lettre. Je sc̄ais bien que le suffrage d'un homme d'un goût aussi exquis que le sien , & d'un aussi bon Critique qu'il l'est , doit être regardé comme d'un poids tout autre que ne le peut être le mien ; mais enfin je vous ai loué , sinon aussi bien que lui , du moins autant que lui. Pourquoi donc votre Apologiste s'arme-t'il contre moi de la Lettre de M. Rousseau , comme pour me faire la leçon sur les éloges que vous meritez ?

Vous le dirai-je , Monsieur ? Cette incartade a paru à tout le monde si hors de sa place , qu'il n'y a personne qui ne se soit apperçû qu'on ne me

68 *Réponse sur l'Apologie*
faisoit querelle si mal-à-propos , que
pour avoir une sorte de prétexte de
rendre publiques les louüanges que M.
Rousseau vous donnoit dans sa Lettre.

Je ne trouve point mauvais que vo-
tre Apologiste ait cherché occasion de
faire valoir en votre faveur un témoi-
gnage aussi glorieux pour vous , que
celui que vous rend M. Rousseau ;
mais j'aurois été bien aise qu'il ne
m'eût point mis en jeu pour cela , &
qu'il eût imaginé quelque prétexte plus
naturel ; car il est vrai de dire qu'il
ne peut gueres y en avoir de plus for-
cé , que de vouloir s'en servir pour
apprendre à vous louier , à un homme
que votre Apologiste convient lui-mê-
me qui vous a donné *de grandes louüan-
ges* , & qui a de plus effuié des repro-
ches & des invectives , pour vous les
avoir données.

Ce n'étoit donc pas la peine , Mon-
sieur , de me faire servir de prétexte
à la publication de cette Lettre , com-
me l'a fait assez mal - à - propos votre
Apologiste. Il convenoit peut-être en-
core moins qu'il produisît ce morceau
d'une Lettre de Balzac , où cet Ecri-
vain , outré apparemment contre le
General des Feüillants , qui avoit fait

quelque chose de plus que de l'accuser simplement de plagiarisme, semble vouloir que l'*impertinence* & le *ridicule* soient l'appanage propre & inaliénable de la Profession Religieuse. Ces sortes de reproches qui attaquent en general, ou une Nation, ou une Profession, ou un Corps, sonnent toujours mal dans l'esprit de tout ce qu'il y a de personnes équitables & d'honnêtes gens; & le trait de Balzac, pour être adopté par votre Apologiste, n'en aura ni plus de force, ni plus d'autorité. Non, Monsieur, le ridicule ni l'*impertinence* ne sont point attachés au Cloître. Quand on est né impertinent ou ridicule, on demeure tel ordinairement, en quelque état qu'on soit, hors du Cloître, comme dans le Cloître. La Profession ne fait rien à cela; & ce sont de ces sortes de choses qui ne se prennent, ni ne se quittent avec l'habit.

X.

Voilà, Monsieur, ce que j'avois à répondre à votre Apologiste au sujet du premier Extrait qu'il attaque, & duquel seul je suis comptable. Il s'est plaint que *parmi de grandes louanges*

70 *Réponse sur l'Apologie*
que je vous avois données dans cet
Extrait , on y avoit lâché *quelques*
traits contre le Traducteur. Il convient
de ces grandes *louanges* ; c'étoit à lui à
prouver en quoi consistoient les traits
dont il se plaint , & il est étonnant
qu'après un examen de près de cinq
ans , il n'en ait pu citer un seul , qu'en
falsifiant mon Extrait , comme je l'ai
démontré , Articles I. & II. de cet
Ecrit. Il est encore à même , & il peut
tourner mon Extrait de tous les côtés
qu'il voudra ; il me trouvera toujours
prêt à répondre , & je ne le ferai pas
attendre cinq ans pour la Replique.
Mais je le supplie de vouloir bien se
souvenir que lorsqu'on attaque un
Auteur , la bonne foi ne permet pas
qu'en produisant une objection qu'il
se fait , on supprime la Réponse qu'il
y joint , pour lui imputer l'objection
comme son sentiment ; encore moins
qu'on joigne ensemble deux phrases
qui sont à huit pages l'une de l'autre ,
& qui n'ont nul rapport entr'elles ,
pour en faire un ouvrage de Mosaï-
que , & faire dire à un Ecrivain ce qu'il
ne dit pas. De pareilles supercheries ,
dont on voit peu d'exemples dans les
contestations des gens de lettres , peu-

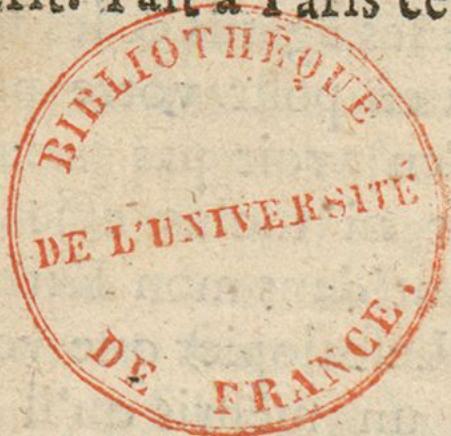
vent surprendre d'abord un Lecteur qui n'est point en garde contre, & qui ne présume pas qu'on veüille le tromper avec si peu de ménagement; mais le retour n'en est que plus fâcheux, quand on lui fait voir papiers sur table, qu'il en a été la dupe. Du reste, Monsieur, votre Apologiste a ouvert une carriere qui nous mènera peut-être plus loin qu'il ne s'est imaginé; mais à quelque discussion que je me trouve obligé d'en venir dans la suite, je ne crois pas qu'il m'arrive jamais de m'écartier de ce que je dois à votre merite personnel, & à votre caractère, aussi bien qu'aux bien-féances de mon état & de ma profession. Les intérêts de la cause que je défends n'en souffriront point pour cela, comme j'ai tâché qu'ils n'en souffrissent point dans cette Réponse, où malgré les égards & les ménagemens que j'ai eû pour votre personne, je crois n'en avoir pas prouvé moins solidement ni moins efficacement, qu'en faisant dans mon Extrait l'Apologie du P. Lescalopier que vous aviez traité avec un mépris qu'il ne meritoit par aucun endroit, je n'avois rien dit dont vous pussiez légitimement vous tenir offensé.

APPROBATION

*De M. ANDRY, Conseiller-
Lecteur & Professeur du Roi,
Docteur-Regent de la Faculté de
Medecine de Paris, Censeur
Royal des Livres.*

J'Ai lû par l'Ordre de Monseigneur
le Garde des Sceaux, cette Réponse
à M. l'Abbé d'Olivet, de l'Académie
Française, sur son Apologie, dans la-
quelle on a attaqué deux Extraits des
Memoires de Trevoux. Il seroit à sou-
haiter que tous les Auteurs qui se dé-
fendent, le fissent avec la sagesse & la
modération qui se remarque dans cet
écrit. Fait à Paris ce 6. Août 1726.

ANDRY



chez Brossier, sur le Quai de Gare,
à l'angle de la rue du Béguinage.

